



1109530701

DATE DEPOT	2011-10-12
NUMERO DE DEPOT	2011R095684
N° GESTION	2010B05184
N° SIREN	520816950
DENOMINATION	KIMA VENTURES
ADRESSE	17 Place de la Madeleine 75008 Paris
DATE D'ACTE	2011/09/28
TYPE D'ACTE	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE	CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE MOITIE DU

03 78-9-
Dn

Kima Ventures

Societe par Actions Simplifiee au capital social de 1 euro
Siege social 17, place de la Madeleine 75008 Paris
520 816 950 RCS Paris
(la « Societe »)

520 816 950

Greff. du Tribunal de
Commerce de Paris
(R)

12 OCT. 2011

95684

N° DE DÉPÔT

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mille onze,
Le vingt huit septembre,
A dix heures trente,

La société NJJ Holding société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 81 239 535 90 euros dont le siège social est situé 17, place de la Madeleine 75008 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 520 230 590 représentée par Monsieur Xavier Niel

Agissant en qualité d'associée unique de la société Kima Ventures société par actions simplifiée au capital social de 1 euro, dont le siège social est situé 17, place de la Madeleine 75008 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 520 816 950 (ci après, la « Société »)

Après avoir pris connaissance des documents suivants

- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2010 ,
le proces verbal des décisions de l'associée unique approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ,
le rapport du président ,
le texte des projets de décisions

A pris les décisions suivantes portant sur

- Continuation de la société ,
- Questions diverses ,
- Pouvoirs

Monsieur Guy Baeckeroot, commissaire aux comptes titulaire de la Société convoqué est absent et excuse

Première décision
Continuation de la Société

Les comptes du dernier exercice clos le 31 décembre 2010 et approuvés par décision de l'associée unique du 30 juin 2011 font apparaître une perte de nature à porter les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social s'élevant à 1 euro

L'associée unique connaissance prise du rapport du président, décide par application de l'article L 225 248 du code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 faisant apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre son activité

Deuxième décision

Pouvoirs

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal



NJJ Holding

Représentée par Monsieur Xavier Niel